

## **AVIS**

Il est porté à la connaissance du public que les arrêtés suivants ont été émis :

- l'arrêté N° 3A/2023/2378/173 du 08 août 2023 du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire accorde à la société SARL ROVALUX d'exploiter une grue auxiliaire sur camion de la marque PALFINGER, du type PK 19.001 SLD5D, avec le numéro de construction 1100118679;
- l'arrêté N° 3A/2023/2260/151 du 08 août 2023 du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire accorde à la société SA PARK EECHELTER II d'exploiter un parking couvert de 35 places, avec le numéro de construction cadastraux 710/4212, 710/4213 et 710/4214 à Steinfort, rue Scholtesfeld.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Les dossiers respectifs peuvent être consultés au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins

Marianne Dublin-Felten

Bourgmestre f.f.

Michel Clemen

Secrétaire communal f.f.